

|                                                                                         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>COMPTE-RENDU &amp; PROCES VERBAL<br/>CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 14 AVRIL 2021</b> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|

L'an deux mille vingt et un, le quatorze avril à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du conseil municipal, se sont réunis dans la salle polyvalente sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date de la convocation** : 7 avril 2021

**Étaient présents** Bertrand Hauchecorne, Stéphane Roy, Marie-Christine Malet, Eric Couadier, Jean-Claude Yehouessi, Alain Damar, Michèle Dolléans, Valérie Hérold, Corinne Montdamert, Séverine Jousselin, Robert Genty, François Gabrion, Jean Duval, Marianne Pierre, Caroline Ménager

**Secrétaire de séance** : Eric Couadier

Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

|                   |                               |
|-------------------|-------------------------------|
| <b>2021 - 016</b> | <b>COMPTE DE GESTION 2020</b> |
|-------------------|-------------------------------|

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'année 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :*

- Approuve le compte de gestion 2020

|                   |                                  |
|-------------------|----------------------------------|
| <b>2021 - 017</b> | <b>COMPTE ADMINISTRATIF 2020</b> |
|-------------------|----------------------------------|

Monsieur François Gabrion est élu président par les membres du conseil municipal, pour présenter le compte administratif 2020. Le Maire, Bertrand HAUCHECORNE sort de la salle.

Le Président donne acte de la présentation faite au compte administratif.

Le Président constate la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire, aux différents comptes. Il reconnaît la sincérité des restes à réaliser et à percevoir.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :*

- accepte à l'unanimité, le compte administratif 2020 présentant résultat de clôture : en fonctionnement de 202 906,74 €, un déficit d'investissement cumulé de 11 500,88 €, des restes à réaliser de 491 801,39 € et des restes à percevoir de 366 657 €.

Monsieur le Maire réintègre la salle.

|                   |                                  |
|-------------------|----------------------------------|
| <b>2021 - 018</b> | <b>AFFECTATION DES RESULTATS</b> |
|-------------------|----------------------------------|

Monsieur Hauchecorne présente le tableau de l'affectation des résultats.

|                                                |             |                   |
|------------------------------------------------|-------------|-------------------|
| <b>RÉSULTAT INVESTISSEMENT</b>                 | -11 500,88  | <b>c/ 001</b>     |
| <b>RESTES A RÉALISER DÉPENSES</b>              | 491 801,39  | <b>-125144,39</b> |
| <b>RESTES A RÉALISER RECETTES</b>              | 366 657,00  |                   |
| <b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>                   | -136 645,27 |                   |
| <b>RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>              | 202 906,74  |                   |
| <b>EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉS</b> | 136 645,27  | <b>c/ 1068</b>    |
| <b>EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT A REPORTER</b>  | 66 261,47   | <b>c/ 002</b>     |

Il convient d'affecter au 1068 (IR) 136 645,27 €, au 002 (FR) 66 261,47 € et 11 500,88 € au 001 (ID).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve l'affectation des résultats

|                   |                                   |
|-------------------|-----------------------------------|
| <b>2021 - 019</b> | <b>VOTE DES TAUX D'IMPOSITION</b> |
|-------------------|-----------------------------------|

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982, La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16), l'article 1639 A du Code Général des Impôts. Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2021.

Qu'en 2021 la taxe foncière « bâti » se décompose comme suit :

Taux départemental 2020 : 18.56 %

Taux communal 2020 : 27.50 %

Soit un taux total de 46.06 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, décide d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 48.50 % (taux départemental de 18.56 % taux communal de 29.94 %)

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 62 %

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

|            |                           |
|------------|---------------------------|
| 2021 - 020 | VOTE DES SUBVENTIONS 2021 |
|------------|---------------------------|

Monsieur Hauchecorne présente l'attribution des subventions aux associations :

Subvention associations mareprésiennes :

|                                          | Montant  |
|------------------------------------------|----------|
| Mareau Tir                               | 2 150 €  |
| Tennis Club                              | 1 000 €  |
| Mareau Z'idées                           | 200 €    |
| Ecole de musique                         | 10 400€  |
| Fraternelle                              | 700 €    |
| Gym volontaire                           | 500 €    |
| En ce temps là                           | 150 €    |
| Art aux Prés                             | 400 €    |
| Anciens combattants                      | 100 €    |
| AM Boulistes                             | 100 €    |
| montant des subventions<br>commune versé | 15 700 € |

Subvention associations extérieures :

|                                               | Montant |
|-----------------------------------------------|---------|
| UNA                                           | 260 €   |
| Pep 45                                        | 40€     |
| banque alimentaire                            | 800 €   |
| Loiret Nature environnement                   | 100€    |
| Arche des souvenirs                           | 450€    |
| Marmousets                                    | 50€     |
| Les bouchons d'amour 45                       | 50€     |
| Amicale sapeurs pompiers                      | 100€    |
| montant des subventions hors commune<br>versé | 1 850 € |

Soit un montant total de 17 550 €.

Michèle Dolléans ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte le versement des subventions suivant la répartition ci-dessus.

|            |                      |
|------------|----------------------|
| 2021 - 021 | BUDGET PRIMITIF 2021 |
|------------|----------------------|

Monsieur HAUCHECORNE présente le budget primitif tel que défini par la commission des finances.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :*

- accepte le budget primitif 2021, qui s'équilibre en dépenses et recettes ainsi qu'il suit :
  - o FONCTIONNEMENT : 1 335 422,47 euros
  - o INVESTISSEMENT : 703 619,40 euros (rar compris)

|            |                                                                            |
|------------|----------------------------------------------------------------------------|
| 2021 - 022 | ENGAGEMENT POUR L'APPEL A PARTENAIRES « LE RURAL ACTEUR DE LA TRANSITION » |
|------------|----------------------------------------------------------------------------|

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la volonté de la commune à s'engager dans l'Appel à Partenaires « Le rural acteur de la transition : contribution aux ODD et aux CRTE ».

Il présente au Conseil Municipal la candidature de la commune à s'engager dans l'élaboration et la mise en place d'un Agenda 2030 « Notre Village, Terre d'Avenir » avec l'association Notre Village, d'être accompagné par le Cerema et le soumet au vote.

Dans le cadre de l'appel à partenaires, la commune de Mareau aux Prés,

- ✓ sollicite l'accompagnement « Notre Village Terre d'Avenir » pour la labellisation de la démarche locale d'Agenda 2030 et de s'engager à mener la labellisation à son terme.
- ✓ sollicite l'accompagnement du Cerema et souhaite ainsi bénéficier de :
  - o un accompagnement « Participation » (associer et mobiliser au mieux l'ensemble des forces vives du territoire, pour construire un avenir commun)
- ✓ a l'intention d'opter pour un accompagnement individuel complémentaire gratuit par Le Grand secret du lien visant à la construction d'une stratégie éducative engageant un volet «éducation de la transition écologique».

La commune s'engage à être active et réactive dans sa démarche de transition sur la durée du partenariat, afin que les enjeux, la gouvernance et les orientations stratégiques soient définis.

La collectivité s'engage à mener une démarche partagée avec toutes les parties prenantes du territoire (forces économiques, élus, habitants, usagers des services rendus par les écosystèmes...), structurante en termes de projet de territoire, orientant la mise en œuvre d'actions ultérieures et articulée avec le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) élaboré à l'échelle intercommunale au cours du 1er semestre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✓ d'adhérer à l'Association Nationale Notre Village (cotisation annuelle pendant la période d'élaboration de la démarche et la période du label)
- ✓ de s'engager dans l'Agenda 2030 « Notre Village, Terre d'Avenir » - Agenda 2030 territorial (forfait pour la labellisation)
- ✓ de s'acquitter d'une contribution financière visant à prendre en charge les ateliers de travail relevant de l'accompagnement individuel en ingénierie du Cerema

|  |       |
|--|-------|
|  | FIBRE |
|--|-------|

Présentation du document établi par la communauté de communes sur l'arrivée de la fibre sur les collectivités.

L'installation sur Mareau aux Prés est prévue d'ici fin 2021.

Cependant, Bertrand Hauchecorne, souligne que pour pouvoir souscrire à un abonnement en fibre optique, il faut :

1. que **le réseau fibre ait été déployé** à proximité de votre logement (logement raccordable)
2. que **l'adresse exacte** soit référencée dans une base de données nationale. Pour différentes raisons, l'adressage (nommage des rues, numérotation des habitations) n'est pas toujours complet dans cette base d'adresses. Les adresses manquantes sont en cours d'identification pour être ajoutées dans la base Nationale – elles seront donc éligibles avec un décalage de quelques mois !
3. qu'un **opérateur commercial ait acheté le droit d'utiliser le réseau Lysséo** pour commercialiser ses offres fibre optique auprès des clients raccordables.
4. que l'opérateur commercial soit prêt techniquement (raccordement de son réseau au réseau Lysséo)

Les administrés seront informés de ces éléments

|  |                                   |
|--|-----------------------------------|
|  | <b>PROJET DE TERRITOIRE CCTVL</b> |
|--|-----------------------------------|

Bertrand Hauchecorne présente le diaporama élaboré par la Communauté de communes des Terres du Val de Loire sur les prémices du projet de territoire. Celui-ci sera discuté lors du séminaire réunissant tous les conseillers municipaux des 25 communes prévu le samedi 5 juin au matin. L'organisation de cet échange sera précisée ultérieurement.

### **QUESTIONS DIVERSES**

|  |                                             |
|--|---------------------------------------------|
|  | <b>VENTE D'UN TERRAIN RUE DE L'AUVERNAT</b> |
|--|---------------------------------------------|

Bertrand Hauchecorne indique qu'il a eu une demande d'un professionnel de santé qui souhaite s'installer sur la commune, et de ce fait, cherche un local.

Bertrand Hauchecorne propose, si le conseil est d'accord sur le principe, de lui vendre le terrain communal situé rue de l'Auvernat.

Accord de principe du conseil.

Le point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil, si le professionnel donne une suite favorable à l'offre du conseil.

|  |               |
|--|---------------|
|  | <b>VHELIO</b> |
|--|---------------|

Bertrand Hauchecorne informe qu'il a été contacté par Grégory Barrier, qui lance un vélo solaire « v'hélio ». Le maire propose de candidater avec lui dans le cadre du projet *Tenmod France mobilités* dans le cadre de l'axe 2 orienté sur les expérimentations et évaluations de solutions et de services de mobilité. Il indique que le projet piétons-Vélos de la commune pourrait entrer dans ce thème et obtenir ainsi des subventions.

### **➤ Espace collaboratif**

Eric Couadier indique que Laurence et lui-même travaillent sur l'espace afin de le mettre en place le plus rapidement possible.

### ➤ Distribution

Eric Couadier informe les élus, que les documents à distribuer à la population sont prêts.

### ➤ Questionnaire

Séverine Jouselin explique le questionnaire diagnostique pour le parcours de santé a été réalisé avec les kinésithérapeutes et les étudiants kinésithérapeutes.

Elle a vu également un parcours de santé sur la commune de Meung sur Loire qui est intéressant.  
Ce questionnaire est distribué avec le flash info.

### ➤ Elections départementales & régionales

Les élections auront lieu les 20 & 27 juin 2021.

Jean Claude Yehouessi indique que la fête du sport et celle de la Nuit des maths sont est programmées le 26 juin, et qu'il est peut-être judicieux de réétudier la date.

### ➤ Animation des bords de Loire

Bertrand Hauchecorne fait savoir que 2 cabinets ont répondu à l'appel d'offres pour effectuer l'animation des bords de Loire. Les dossiers arrivés avant-hier n'ont pu être analysés aussi il propose de donner pouvoir à la commission environnement pour le choix du cabinet. Cette rencontre se fera en visio-conférence. Stéphane Roy n'y participera pas compte-tenu de la proximité de sa profession par rapport à l'un des cabinets. Le conseil confie à l'unanimité le choix du cabinet d'études à la commission environnement. Ce choix sera validé au prochain conseil.

|            |                                            |
|------------|--------------------------------------------|
| 2021 - 023 | DEMANDE DE FONDS D'ACCOMPAGNEMENT CULTUREL |
|------------|--------------------------------------------|

Jean-Claude Yéhouessi propose de programmer le concert de l'Harmonie Région Centre, le 2 juillet 2021 dans la salle polyvalente. Le cachet s'élève à 2000 € sans les frais annexes qui pourraient dépasser 1000 euros. Le Maire propose de faire une demande de Fond d'accompagnement culturel géré par le Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, charge le Maire de faire cette demande.

### REUNIONS INTERNES

- Commission sociale : en présentiel lundi 19 avril à 17h30, salle du conseil
- Commission travaux : en présentiel jeudi 22 avril à 18h30, salle du conseil

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 21h30

Prochains conseils municipaux :

Mercredi 26 mai 2021 à 18h45

Mercredi 7 juillet à 18h45

| NOM | SIGNATURE | NOM | SIGNATURE |
|-----|-----------|-----|-----------|
|     |           |     |           |

|                       |  |                      |  |
|-----------------------|--|----------------------|--|
| <b>B. HAUCHECORNE</b> |  | <b>A. DAMAR</b>      |  |
| <b>R. GENTY</b>       |  | <b>C. MONTDAMERT</b> |  |
| <b>C. MENAGER</b>     |  | <b>E. COUADIER</b>   |  |
| <b>S. ROY</b>         |  | <b>V. HEROLD</b>     |  |
| <b>MC. MALET</b>      |  | <b>J. DUVAL</b>      |  |
| <b>F. GABRION</b>     |  | <b>S. JOUSSELIN</b>  |  |
| <b>JC. YEHOUESSI</b>  |  | <b>M. PIERRE</b>     |  |
| <b>M. DOLLEANS</b>    |  |                      |  |